

**03 CONSULTING**  
SAS au capital de 1 500 euros,  
immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 894 455 690,  
dont le siège social est situé : 31 AVENUE DE LA MASSANE 66000 PERPIGNAN

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
le dix juin,  
à quatorze heures,

Au siège social, 31 AVENUE DE LA MASSANE 66000 PERPIGNAN

Les associés de la société 03 CONSULTING, SAS au capital de 1 500 euros, divisé en 150 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Clement MARUCCO, propriétaire de 50 actions
- Monsieur Laurent MOURET, propriétaire de 50 actions
- Monsieur Pierre VERGES, propriétaire de 50 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 150 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre VERGES.

Monsieur Laurent MOURET est désigné secrétaire de séance.

Le bureau ainsi désigné met à la disposition des associés :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la présidence ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération des Dirigeants sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

### Première résolution

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 3 796,00 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

#### VOTE (EN MATIÈRE ORDINAIRE)

Pour	<b>150</b>	voix	Contre	voix	Abstention	voix
------	------------	------	--------	------	------------	------

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité / ~~adoptée~~ / ~~rejetée~~ (rayez les mentions inutiles)

### Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 6 939,79 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « autres réserves » présente un solde positif de 43 860,36 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « autres réserves ».

Les postes comptables mouvementés s'établiront comme suit à l'issue de l'affectation du résultat :

Postes	Valeurs à la date de clôture (31/12/2024)	Montants movimentés	Valeurs après affectation
Réserve légale	150,00 €	0,00 €	150,00 €
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres réserves	43 860,36 €	6 939,79 €	50 800,15 €
Report à nouveau	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat net	6 939,79 €	- 6 939,79 €	0,00 €
Dividende brut avant répartition	0,00 € (sauf acompte)	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 950,15 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 950,15 €</b>

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

**Exercice N-1 :**

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 36 564,33 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 243,76 euros

**Exercice N-2 :**

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 200,00 euros

**Exercice N-3 :**

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

**VOTE (EN MATIÈRE ORDINAIRE)**

Pour            150    voix            Contre            voix            Abstention            voix

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité / ~~adoptée~~ / ~~rejetée~~ (rayez les mentions inutiles)

**Troisième résolution**

L'Assemblée générale rappelle en tant que de besoin qu'aucune convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

## Quatrième résolution

L'Assemblée générale ratifie l'absence de rémunération versée aux Dirigeants en contrepartie de l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice écoulé.

### VOTE (EN MATIÈRE ORDINAIRE)

Pour            150    voix    Contre                    voix    Abstention                    voix

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité / ~~adoptée~~ / ~~rejetée~~ (rayez les mentions inutiles)

## Cinquième résolution

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

### VOTE (EN MATIÈRE ORDINAIRE)

Pour            150    voix    Contre                    voix    Abstention                    voix


Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité / ~~adoptée~~ / ~~rejetée~~ (rayez les mentions inutiles)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

### Les membres du bureau

Zone de signature





Désignation de l'entreprise : O3 CONSULTING		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 654 046	FB		FC	1 654 046	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	296 990	FH		FI	296 990	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 951 037	FK		FL	1 951 037	
	Production stockée *					FM	-12 633	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	12 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges					FP	1 965	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	87	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>							FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	807 511	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	78 042	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	240 620	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	1 075	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	752 643	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 124	
	Salaires et traitements *					FY	32 752	
	Charges sociales (10)					FZ	731	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	519
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	25 896
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	1 663
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>							GF
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							GG	7 880
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>							GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	710	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>							GU	710
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							GV	-710
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							GW	7 170



*[Signature]*

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPIA

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>O3 CONSULTING</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			III	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		<b>(IX)</b>	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		<b>(X)</b>	HK	
			230	
		<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	HL	
			1 952 455	
		<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	HM	
			1 945 516	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>			HN	
			6 940	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	{	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	32 041
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HQ
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IH
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IJ
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		IK
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		HX
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		2 000
	(9)	Dont transfert de charges		RC
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS )	A5
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		RD
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A1	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6	Obligatoires A9	1 965
		dont cotisations facultatives Madelin	A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		A2	361
			A3	
			A4	
			HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs



1

## BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

N°15949\*07

Désignation de l'entreprise : <u>O3 CONSULTING</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>31 AVENUE DE LA MASSANE 66000 PERPIGNAN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>8944556900012</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC
	Frais de développement*	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'1 an :
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :		Créances :	

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

32/52

2

## BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		O3 CONSULTING		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1.500 ..... )		DA	1 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )		DC		
	Réserve légale (3)		DD	150	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )		DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )		DG	43 860	
	Report à nouveau		DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	6 940	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
			DL	<b>TOTAL (I)</b> 52 450	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
			DO	<b>TOTAL (II)</b>	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
			DR	<b>TOTAL (III)</b>	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )		DV	2 047	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	377 667	
	Dettes fiscales et sociales		DY	33 755	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	12 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		EC	<b>TOTAL (IV)</b> 425 469		
Ecart de conversion passif *		ED	<b>TOTAL (V)</b>		
		EE	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b> 477 919		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	425 469	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

33/52



## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 477 919,21 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 6 939,79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

#### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

#### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

## **Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

## **Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

## **Amortissements des biens non décomposables :**

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

## **IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

### **Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

## **STOCKS**

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## **CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.